Envoyé en préfecture le 03/02/2026
Reçu en préfecture le 03/02/2026
Publié le
ID : 029-242900629-20260122-2026_01_22_02-DE

Cap Sizun
Pointe du Raz
Bro Ar C'hap - Beg ar Raz

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 22 JANVIER 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-deux janvier, à dix-huit heures trente minutes, les membres du conseil communautaire de la Communauté de communes Cap Sizun – Pointe du Raz se sont réunis dans la salle Jean Dorval à Beuzec-Cap-Sizun, sur convocation qui leur a été adressée par le Président le quinze janvier deux mille vingt-six.

Etaient présent(e)s :

AUDIERNE : Georges CASTEL, Didier GUILLON, Gurvan KERLOC'H, Véronique MADEC

BEUZEC-CAP-SIZUN : Catherine BESCOND, Gilles SERGENT

CLEDEN-CAP-SIZUN : Nadine KERSAUDY

CONFORT-MEILARS : Laurent COATMEUR, Patrick LE DREAU

GOULIEN : Henri GOARDON

PLOGOFF : Dominique TOULLER, Joël YVENOU

PLOUHINEC : Annie AUFFRET, Marc-Ange BIOLCHINI, Audrey BONNIZEC, Florian LE BARS, Sylvie LE BORGNE, Rémy LE COZ, Yvan MOULLEC

PONT-CROIX : Odile DIVANAC'H, Benoit LAURIOU, Henri MOAN

PRIMELIN : Bruno BUREL, Alain DONNART

Absent(e)s :

AUDIERNE : Éric BOSSER (procuration à G. KERLOC'H), Armelle BRARD (procuration à G. CASTEL), Joëlle MOALIC (procuration à V. MADEC)

CLEDEN-CAP-SIZUN : Muriel LE DANTEC

MAHALON : Raymond BETROM, Bernard LE GALL

PLOUHINEC : Solène JULIEN-LE MAO (procuration à Y. MOULLEC)

Assistaient également à la séance :
Fabien Bourdon, Agathe Rampillon et Elodie Riou, services de la Communauté de communes.

Nombre de membres en exercice : 31
Nombre de présents : 24
Nombre d'absents : 7
Nombre de procurations : 4
Nombre de votants : 28

Envoyé en préfecture le 03/02/2026
Reçu en préfecture le 03/02/2026
Publié le
ID : 029-242900629-20260122-2026_01_22_02-DE

2026-01-22-02 RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Conformément aux articles L2312-1 et L5217-10-4 du CGCT, ce rapport d'orientations budgétaires est transmis aux élus communautaires en amont du débat d'orientation budgétaire devant se tenir dans les 10 semaines qui précèdent le vote du budget.

Le présent rapport comporte les éléments listés aux articles L2312-1 et D2312-3 du CGCT.

Le débat porte sur les orientations générales du budget. Au cours de ce débat, chacun peut exprimer son point de vue et formuler des propositions.

Le débat d'orientation budgétaire n'a aucun caractère décisionnel. Ce débat doit être suivi par le vote d'une délibération afin qu'il en soit pris acte.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **Prend acte** de la présentation des orientations générales des budgets de la Communauté de communes pour l'année 2026.

Pour copie certifiée conforme,
A Beuzec-Cap-Sizun,

Le 22 janvier 2026

Le Président,

Gilles SERGENT

Le Secrétaire de séance,

Georges CASTEL

Date de mise en ligne : le 5 février 2026